Diesin HG

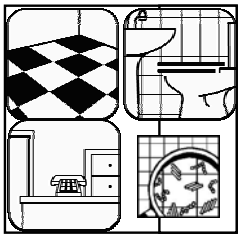

Nettoyage et désinfection des sols et des surfaces

- **Bactéricide : NF EN 1040 et NF EN 1276 (conditions de saleté), NF EN 13713 (conditions de saleté)**
- **Actif sur *Candida albicans* selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 et NF EN 1650**
- **Actif sur *Aspergillus niger* selon la méthodologie de la norme NF T 72-300**
- **Actif sur le virus HIV1, Simian rotavirus, HBV, HCV**
- **Attestation d'efficacité sur les virus H5N1 et H1N1**

Domaine d'utilisation

- Sols (thermoplastiques et assimilés (PVC, vinyls, linoléum, caoutchouc, pré-protégés, carrelages, peints et résines) et murs.
- Surfaces modernes, mobilier stratifié.
- Sanitaires.

Mode d'utilisation

Dosage (eau froide)

- flacon doseur : 2 doses de 10 ml pour 8 litres (0,25 %)
- bidon 5 litres : dosage automatique

Surfaces et mobilier : remplir un pulvérisateur Diesin (600 ml) à partir de la solution préparée dans un seau/bac ou mettre la solution dans un pulvérisateur Diesin (600 ml). Pulvériser la solution directement sur une lavette microfibre propre, puis nettoyer du plus propre vers le plus sale. Ne pas rincer.

Sols : préparer 2 doses de 10 ml pour 8 litres d'eau froide ou tiède. En dosage automatique, remplir un seau / bac avec la solution prête à l'emploi.
Imprégner la frange dans le seau / bac, puis procéder au nettoyage du sol. Laisser sécher sans rincer.

Caractéristiques physico-chimiques

• composition : dans 100 g sont contenues les substances actives :
15 g de chlorure de benzalkonium, 2 g de polyhexaméthylènebiguanide et
2 g de 2-Biphenynol.
• pH pur : environ 8
• aspect : liquide vert
• densité : environ 1,0

Conditionnement

• carton de 3 flacons doseurs de 1 litre	Ref : 302 1260
• carton de 6 éco-recharges de 1 litre	Ref : 302 1280
• carton de 2 bidons de 5 litres	Ref : 302 1240

Sécurité et manipulation, stockage

• Avant utilisation, lire attentivement les conseils mentionnés sur l'étiquette du produit et consulter la fiche données de sécurité.
• Stockage : de 0 à 25°C.

Produit réservé à un usage exclusivement professionnel.

Dossier scientifique disponible sur demande.

FT DIESIN HG 302 124 / décembre 2009

Fiche de données de sécurité disponible
sur demande pour les professionnels.
Accessible par consultation Minitel gratuite :
Service DIESE au 08 36 05 00 99
Ou sur le site www.diese-fds.com

Ecolab
8, rue Rouget de Lisle
92442 Issy Les Moulineaux Cedex
Tél : 01 40 93 93 94 Fax : 01 40 93 94 98

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	Diesin HG
Code du produit	:	114839E
Utilisation de la substance/du mélange	:	Nettoyant désinfectant toutes surfaces
Type de substance	:	Mélange
		Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Information pour la dilution du produit	:	Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Nettoyant sanitaires. Procédé manuel Désinfectant de surface. Procédé manuel Nettoyant sols. Procédé manuel
Restrictions d'emploi recommandées	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	ECOLAB Snc CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand 94110, ARCUEIL France Cedex 01 49 69 65 00 cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	03 26 68 55 11
Numéro téléphonique du centre anti-poison	:	03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)
Date de Compilation/Révision	:	09.10.2014
Version	:	1.1

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée , Catégorie 1B	H314
Sensibilisation cutanée , Catégorie 1	H317
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 2	H411

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

C; CORROSIF	R34
N; DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	R43
	R50/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Chlorure de benzalkonium
Polyhexamethylene biguanide hydrochloride

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Chlorure de benzalkonium	68424-85-1 270-325-2	Xn-C-N; R22-R34-R50	Toxicité aiguëCatégorie 4; H302 Corrosion cutanéeCatégorie 1B; H314 Lésions oculaires gravesCatégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400	>= 10 - < 20
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	69227-22-1	Xi-Xn; R38-R41-R20	Toxicité aiguëCatégorie 4; H332 Irritation cutanéeCatégorie 2; H315 Lésions oculaires gravesCatégorie 1; H318	>= 5 - < 10
Polyhexamethylene biguanide hydrochloride	27083-27-8	Xn-N; R22-R37/38-R41-R43-R50/53	Toxicité aiguëCatégorie 4; H302 Lésions oculaires gravesCatégorie 1; H318 Sensibilisation cutanéeSous-catégorie 1B; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H410 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition uniqueCatégorie 3; H335	>= 1 - < 2.5
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	F-Xi; R11-R36-R67	Liquides inflammablesCatégorie 2; H225 Irritation oculaireCatégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition uniqueCatégorie 3; H336	>= 1 - < 2.5
2-phénylphénol (ISO)	90-43-7 201-993-5 01-2119511183-53	Xi-N; R38-R36-R37-R50	Irritation cutanéeCatégorie 2; H315 Irritation oculaireCatégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition uniqueCatégorie 3; H335 Toxicité aiguë pour le milieu aquatiqueCatégorie 1; H400	>= 1 - < 2.5
solubilisants / additifs	8022-15-9	Xi; R38-R43-R52	Irritation cutanéeCatégorie 2; H315 Sensibilisation cutanéeSous-catégorie 1B; H317 Toxicité chronique pour le milieu aquatiqueCatégorie 3; H412	>= 0.1 - < 0.25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'inhalation	:	Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d’informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Risque d'incendie Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable.
Produits de combustion	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement

dangereux	comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes	:	Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Conseil pour les secouristes	:	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).Éliminer les traces en déversant de l'eau.En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.Conserver à l'écart des agents oxydants.Tenir hors de portée des enfants.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant sanitaires. Procédé manuel
Désinfectant de surface. Procédé manuel
Nettoyant sols. Procédé manuel

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
67-63-0	Propane-2-ol	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	2005-02-01	FR VLE

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition

professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.
Protection des yeux/du visage (EN 166)	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale Écran facial
Protection des mains (EN 374)	:	Porter les équipements de protection individuelle suivants: Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle Gants imperméables Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection de la peau et du corps (EN 14605)	:	Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	:	Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes ((89/656/EEC, 89/686/EEC), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	vert
Odeur	:	Parfums, produits parfumés
pH	:	8.0, 100 %
Point d'éclair	:	85 °C coupelle fermée
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1.01
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Tératogénicité	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité par aspiration	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale	:	Chlorure de benzalkonium DL50 Rat: 344 mg/kg Alcool gras éthoxylé d'>5 EO DL50 Rat: > 2,000 mg/kg Polyhexamethylene biguanide hydrochloride

DL50 Rat: 525 mg/kg

Propane-2-ol
DL50 Rat: 4,710 mg/kg

2-phénylphénol (ISO)
DL50 Rat: 2,733 mg/kg

solubilisants / additifs
DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : Alcool gras éthoxylé d'>5 EO
4 h CL50 Rat: 3.5 mg/l

Polyhexamethylene biguanide hydrochloride
4 h CL50 Rat: 0.37 mg/l

Propane-2-ol
4 h CL50 Rat: 30 mg/l

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée : Chlorure de benzalkonium
DL50 Lapin: 3,340 mg/kg

Alcool gras éthoxylé d'>5 EO
DL50 Lapin: > 2,000 mg/kg

Polyhexamethylene biguanide hydrochloride
DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Propane-2-ol
DL50 Lapin: 12,870 mg/kg

solubilisants / additifs
DL50 Lapin: > 5,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion, Réactions allergiques

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation	:	Irritation respiratoire, Toux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement	:	Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	:	Alcool gras éthoxylé d'>5 EO 96 h CL50 Poisson : 5 mg/l Polyhexamethylene biguanide hydrochloride 96 h CL50: 0.026 mg/l Propane-2-ol 96 h CL50 Poisson : 9,640 mg/l solubilisants / additifs 96 h CL50: 17.622 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	Chlorure de benzalkonium 48 h CE50: 0.0059 mg/l 2-phénylphénol (ISO) 48 h CE50: 2 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues	:	Polyhexamethylene biguanide hydrochloride 72 h CE50: 11.4 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Emballages contaminés	:	Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Le code européen des déchets	:	200129* - détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU	:	1760
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (composé ammonium quaternaire)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
14.5 Dangers pour l'environnement	:	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	:	1760
14.2 Nom d'expédition des	:	Corrosive liquid, n.o.s.

Nations unies		(composé ammonium quaternaire)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
14.5 Dangers pour l'environnement	:	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU	:	1760
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (composé ammonium quaternaire)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4 Groupe d'emballage	:	III
14.5 Dangers pour l'environnement	:	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	:	Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	:	15 % ou plus mais moins de 30 %: Agents de surface cationiques 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques Autres constituants: Désinfectants Autres constituants: Parfums Linalool

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)	:	Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques - A -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrases R

R11	Très inflammable.
R20	Nocif en cas d'inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour l'appareil respiratoire.
R37/38	Irritant pour l'appareil respiratoire et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation en cas de contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE : SCENARIOS D’EXPOSITION

DPD+ Substances
:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	**Substance**	**No.-CAS**	**No.-EINECS**
Ingestion	Chlorure de benzalkonium	68424-85-1	270-325-2
Inhalation	Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	69227-22-1	
Dermale	Chlorure de benzalkonium	68424-85-1	270-325-2
Yeux	Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	69227-22-1	
environnement aquatique	Chlorure de benzalkonium	68424-85-1	270-325-2

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	**Pression de vapeur**	**Hydrosolubilité**	**Pow**	Masse molaire
Chlorure de benzalkonium	< 0.0000001 hPa	403 g/l		

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

www.ecetoc.org/tra

Titre court du scénario d'exposition : **Nettoyant sanitaires. Procédé manuel**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)

Secteurs d'utilisation finale : **SU22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)

Catégories de processus : **PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Catégories de produit chimique : **PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

Catégories de rejet dans l'environnement	:	**ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Titre court du scénario d'exposition	:	**Désinfectant de surface. Procédé manuel**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux	:	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Secteurs d'utilisation finale	:	**SU22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Catégories de processus	:	**PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Catégories de produit chimique	:	**PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	:	**ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Titre court du scénario d'exposition	:	**Nettoyant sols. Procédé manuel**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux	:	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Secteurs d'utilisation finale	:	**SU22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Catégories de processus	:	**PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Catégories de produit chimique	:	**PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	:	**ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts